

**Séance publique du 4 février 2002**

**Délibération n° 2002-0447**

commission principale : finances et institutions

objet : **Démarche globale de conduite de projet - Approbation de la démarche et de ses conditions de mise en oeuvre**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des systèmes d'information et de télécommunications

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine conduit des actions de management de projet qui ont pour objectif d'améliorer les pratiques, de clarifier les procédures, de capitaliser les savoir-faire et d'accroître l'efficacité de ses interventions.

La mise en cohérence progressive et la coordination de l'ensemble des réflexions et des actions autour de la conduite de projet constitue la démarche globale de conduite de projet de la Communauté urbaine.

Cette démarche, basée sur les principes du management de projets et de la planification collaborative, doit fournir :

- aux opérationnels : les outils adaptés à leur travail quotidien en matière de planification et de suivi des travaux, de prévision et de suivi des dépenses et recettes, de communication sur les projets,
- aux cellules comptables : la vue technico-financière des opérations en cours de réalisation ou prévues,
- à la hiérarchie et aux élus : les éléments clés permettant une programmation efficace et le suivi rapproché des opérations concrétisant le plan de mandat.

Cette démarche doit être Intégrée à tous les niveaux de l'institution, car son ambition est de fournir les moyens intellectuels et techniques permettant le pilotage de la structure. Plusieurs directions qui travaillent à la réalisation d'un même projet doivent pouvoir collaborer efficacement ; les gestionnaires, quelque soit leur niveau d'intervention et la direction à laquelle ils appartiennent, doivent pouvoir suivre l'avancement des projets au moyen de tableaux de bord pertinents.

Pour cela, la démarche globale de conduite de projet doit se donner les moyens d'insuffler aux acteurs des projets communautaires une culture commune de conduite d'opérations. Il s'agit de mettre en oeuvre un vocabulaire commun et des procédures partagées grâce à des outils informatiques de management (l'application Phyfi).

Pour mettre en oeuvre la démarche globale de conduite de projet quatre axes de travail ont été identifiés :

- référentiel et conduite de projet : production d'un référentiel de conduite de projet permettant l'adoption d'un vocabulaire fédéral et de procédures standards en matière de conduite de projet,
- Phyfi application informatique : mise en oeuvre de l'application informatique de simulation et de suivi physique et financier des opérations de la Communauté urbaine pour les opérationnels, la hiérarchie et les financiers,
- formation à la conduite de projet : pour les 250 acteurs de projet référencés à la Communauté urbaine, une formation à la culture de conduite de projet (basée sur le référentiel), une formation à l'utilisation de l'outil Phyfi,

- intégration des nouvelles procédures budgétaires et prise en compte du processus décisionnel dans les méthodes de conduite de projet ainsi que la mise en œuvre d'une interactivité avec la direction des finances et du contrôle de gestion pour toutes les informations financières.

Des travaux d'étude et de prototypage d'une application informatique ont été réalisés en interne. Ils ont associé des représentants des directions communautaires. Aujourd'hui la Communauté urbaine dispose :

- du référentiel et conduite de projet : diffusé depuis juillet 2001, futur support des formations à la culture commune de conduite de projet,

- du prototype fonctionnel de l'application informatique Phyfi : prototype en vraie grandeur, par ailleurs entièrement décrit dans une étude détaillée, permettant la réalisation de l'application définitive de gestion de projet de la Communauté urbaine.

Il s'agit maintenant sur la base du référentiel et du prototype, d'une part, de dispenser les formations aux acteurs de la gestion de projet et, d'autre part, de faire réaliser une première version de l'application informatique pour pouvoir disposer d'éléments pour la préparation budgétaire 2003 et démarrer la gestion des projets avec cet outil.

Le montant de la dépense concernant la mise en œuvre de la démarche de conduite de projet s'élève à 1 127 091 € TTC décomposé comme suit :

Libellés dépenses en euros TTC	2002	2003	2004	Total
formation et référentiel	155 000	144 827	89 488	389 315
Application Informatique	301 087	285 842	150 162	737 091
total	456 087	430 669	239 650	1 126 406

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable des vice-présidents du pôle finances et moyens en date du 14 janvier 2002 ;

Où l'avis favorable de sa commission finances et institutions ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de lire dans la phrase : "le montant de la dépense concernant la mise en œuvre de la démarche de conduite de projet s'élève à 1 127 091 € TTC décomposé comme suit :"

au lieu de 1 127 091 € TTC,

Il faut lire 1 126 406 € TTC ;

#### DELIBERE

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Approuve** la démarche globale de conduite de projet qui est présentée.

**3° - Autorise** monsieur le président à mettre en œuvre les différentes actions nécessaires à sa réalisation et à engager les dépenses correspondantes.

**4° - Les dépenses** concernant la formation et le référentiel seront prélevées sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - inscrits pour l'exercice 2002 et à inscrire pour les exercices 2003 et 2004 - compte 618 400 - fonction 020 .

**5° - Les dépenses** concernant l'application informatique sont inscrites à la programmation pluriannuelle 2002-2007 et feront l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 737 091 € à répartir selon l'échéancier prévisionnel suivant : 301 087 € en 2002 - 285 842 € en 2003 - 150 162 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,